



Communiqué INDECOSA-CGT du 22/12/2017

Lait LACTALIS contaminé : Alerter les bébés !

Perturbateurs endocriniens, particules fines, bouffe chimique, salmonelloses ... Il n'y a pas à dire, on vit une époque formidable.

LACTALIS, premier géant mondial des produits laitiers, a reconnu dans sa dernière communication du 21/12/17, avoir écoulé depuis le 15 février 2017 des milliers de tonnes de lait pour bébé, contaminé par des salmonelles : « Nous savons désormais qu'une contamination dispersée s'est installée dans notre usine de Craon suite à des travaux réalisés courant 1er semestre 2017 », a indiqué l'entreprise.

A cette occasion, le groupe a annoncé, en application du « principe de précaution », avoir lancé une procédure de rappel de 720 nouveaux lots de laits infantiles et autres produits pour risque de contamination à la salmonelle. Des produits Picot, Milumel et Taranis, mais aussi Carrefour, potentiellement contaminés, qui s'ajoutent aux 625 lots de laits pour bébés dont le ministère de l'Economie, sur la base de l'enquête menée par la DGCCRF, avait publié la liste. Ces derniers ont fait l'objet d'un rappel massif, en France et à l'étranger (soit près de 7 000 tonnes de produits), et ont déjà été retirés du marché ces deux dernières semaines.

L'ensemble des lots représente la totalité des produits fabriqués ou conditionnés dans son usine de Craon en Mayenne, commercialisés tant en France qu'à l'international.

Ce faisant, LACTALIS a potentiellement porté atteinte à la santé de milliers de nourrissons, en France comme à l'étranger, et là est le scandale. Car en tant qu'industriel de l'agroalimentaire, il a l'obligation absolue de prévenir tout risque sanitaire, ce d'autant plus quand les « consommateurs » sont des bébés.

Or, manifestement les procédures d'autocontrôle ont été défailtantes et ont tardé à se mettre en place.

Ce n'est en effet qu'à partir du déclenchement de l'épidémie que les choses ont commencés à bouger. L'enquête a permis d'identifier au moins 27 nourrissons présentant « une salmonellose à *Salmonella* sérotype Agona survenue entre mi-août et le 2 décembre », selon les derniers chiffres de l'agence sanitaire Santé Publique France. Parmi eux, 12 ont été hospitalisés en raison de leur salmonellose. Ces maladies provoquées par des entérobactéries du genre *Salmonella*, allant de la gastro-entérite bénigne à des infections plus graves, sont potentiellement plus dangereuses pour les jeunes enfants ; le germe étant très résistant aux antiseptiques et aux antibiotiques, il est très difficile de s'en débarrasser.

Fort heureusement, « tous sont sortis de l'hôpital et vont bien », a précisé l'agence sanitaire.

La réactivité des services publics a sans doute permis d'éviter une catastrophe de plus grande ampleur.

Mais on peut légitimement s'interroger sur les carences de l'entreprise.

Si l'accident n'a pas nécessairement d'origine volontaire, il est de toute évidence dû à une négligence coupable, ce qui qualifie sur le plan pénal la tromperie sur les qualités substantielles des produits commercialisés voire la mise en danger de la vie d'autrui.

C'est sur ces bases que les premières plaintes ont été déposées. Celles du père d'une petite fille de 3 mois qui a consommé un des laits concernés et de l'association UFC-Que Choisir.

Rappelons que LACTALIS n'en est pas à son coup d'essai.

En août, un incident dans une usine Lactalis a provoqué la mort de milliers de poissons dans la Seiche, une rivière d'Ille-et-Vilaine. Un dysfonctionnement de la station d'épuration de l'entreprise serait à l'origine de la pollution.

La préfecture a fait savoir que l'usine serait inspectée et qu'un procès-verbal «pour infraction délictuelle au Code de l'environnement» serait transmis au parquet.

De son côté, Lactalis assurait avoir «pris le sujet à bras le corps» face à une situation «critique».

En octobre, l'entreprise qui exploite la fromagerie l'Etoile du Vercors (contrôlée par Lactalis et qui produit du saint-marcellin) sur le territoire de la commune de Saint-Just-de-Claix en Isère est accusée de polluer l'Isère, la rivière toute proche, en y rejetant depuis des années les effluents de l'usine. Un «scandale environnemental qui dure depuis dix-sept ans » que combat sans succès le maire de ce village de 1 200 habitants.

Pour INDECOSA-CGT, ce qu'illustrent une fois de plus ces affaires, c'est que rien en régime capitaliste, ni la protection de l'environnement, ni celle de la santé, de la sécurité, voire de la vie des consommateurs, ne pèsent beaucoup aux yeux des rapaces de l'agrobusiness dans leur course effrénée aux profits.

C'est donc aux consommateurs à faire preuve de la plus grande vigilance vis-à-vis de ces multinationales sans foi ni loi, à dénoncer leurs pratiques aux autorités publiques en exigeant de ces dernières le renforcement des moyens des services de contrôle et de répression des fraudes.

Contact : Jean-Jacques NEYHOUSER, Secrétaire National (jj.neyhouser.indecosa@cgt.fr)